

Annexe au règlement intérieur de KÒ STUDIO concernant les mesures de protections sanitaires liées à la circulation du virus Sars-Cov2 (Covid-19)

Les mesures suivantes prennent effet dès le 11 mai 2020 jusqu'à nouvel ordre et ont pour but la protection sanitaire du personnel et des clients.

En appliquant scrupuleusement ces règles ensemble nous parviendrons à maîtriser l'épidémie plus rapidement et à revenir à des conditions moins strictes dès que possible.

Il est à noter que tout manquement constaté à ce règlement entrainera l'exclusion du centre pour la personne concernée.

Voici un résumé des « règles d'or » de la protection sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 :

- Aucun contact entre les personnes
- Respecter une distance physique d'au moins 1,50 mètres entre les personnes
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique (puis se laver les mains)
- Port du masque de protection
- Se laver les mains très régulièrement
- Ne JAMAIS se toucher le visage avant d'avoir la certitude que ses mains soient propres et désinfectées pendant au moins 20 secondes à l'aide d'eau claire et de savon ou de gel ou solution hydroalcoolique

1 • Règles exceptionnelles d'entrée et d'accès au centre

À compter du 11 mai 2020 et jusqu'à amendement du présent règlement, l'accès de toute personne au centre KÒ STUDIO sera soumis aux modalités suivantes :

Situation de santé & situation de quarantaine :

Merci de faire preuve de discernement et de respecter IMPÉRATIVEMENT les deux mesures suivantes :

L'accès au centre est interdit à toute personne présentant un ou plusieurs symptômes liés à la maladie Covid-19 ou à toute forme de maladie infectieuse de type grippale (fièvre, toux, maux de têtes, maux de gorges, maux de ventre, fatigue anormale, douleurs articulaires ou musculaires anormales etc...) et aux personnes ayant été en contact avec un malade avéré du covid dans les 15 jours précédents.

L'accès au centre est interdit à toute personne ayant quitté l'île de la Réunion pour quelque motif que se soit dans les 15 jours précédant sa venue au centre.

Port du masque :

- Port du masque chirurgical ou du masque dit « grand public » obligatoire dès l'entrée dans le centre (y compris ses parties extérieures). Toute personne ne disposant pas d'un masque ne pourra pas accéder au centre.
- Pour les personnes ne disposant pas de masque au moment de leur venue dans le centre, des masques en quantité limitée, seront en vente à l'entrée du centre.
- Si aucun masque n'est disponible et que la personne ne dispose pas de son propre masque, l'accès au centre sera refusé.
- Le refus d'accès pour non présence de masque ne pourra être considéré comme une raison valable pour l'annulation sans frais d'une prestation ou d'un cours réservé.

Lavage des mains :

- Toute les personnes accédant au centre devront obligatoirement se laver les mains dès leur entrée dans le centre à l'aide du gel ou de la solution hydroalcoolique fourni.

Comportement sanitaire dans le centre :

- Il est demandé à chaque personne entrant dans le centre de faire preuve de logique dans l'optique de se protéger et de protéger les autres. La direction se réserve le droit d'exclure sans préavis toute personne dont le comportement sanitaire sera jugé insuffisant.
- Les contacts dit « sociaux » entre personne (par exemple : poignées de mains, bises) sont formellement interdits dans l'enceinte du centre.
- Toutes les personnes doivent respecter en toutes circonstances une distance minimum avec les autres de 1.50 mètres (distance correspondant à peu près à deux personnes adultes ayant les bras tendus).
- Toutes les personnes devront éviter de toucher portes et poignées de portes pendant leur circulation dans le centre (en dehors de la porte des toilettes). Les portes seront ouvertes.

2 • Sens de circulation dans le centre

Afin que deux personnes n'aient pas à se croiser dans l'enceinte du centre, le sens de circulation est désormais le suivant :

- **L'entrée vers la salle de cours devra se faire impérativement en passant à l'intérieur de la maison.**
- **La sortie de la salle de cours devra se faire impérativement en passant par l'extérieur de la maison.**

Pour les personnes souhaitant se rendre à l'accueil, cela devra être fait impérativement au moment de l'entrée dans le centre, à raison d'une seule personne à la fois en présence à l'accueil.

Si une personne est déjà présente à l'accueil, l'attente devra se faire à l'extérieur de la maison.

Toutes les personnes présentant à un cours devront avoir une situation en règle (cours payé ou abonnement à jour) AVANT de se diriger vers l'espace de cours.

Toutes les personnes doivent être présente à l'heure de leur cours et au maximum 10 minutes avant celui-ci. Merci de noter que l'espace extérieur ne sera pas utilisable comme espace d'attente en dehors des 10 minutes avant chaque cours.

3 • Protocole sanitaire pour l'utilisation de la salle de bain et des vestiaires

Vestiaires :

L'utilisation des vestiaires sera interdite pendant toute la durée d'application du présent règlement. Aucune affaire ne pourra y être déposée. Les vestiaires ne seront ouverts que pour permettre l'accès à la salle de cours (dans le sens de l'entrée dans le centre) et à la salle de bain. **Il est donc demandé d'arriver déjà en tenue** afin d'utiliser au minimum les espaces communs.

Salle de bain :

L'utilisation des douches sera interdite pendant toute la durée d'application du présent règlement. Seul les toilettes et le lavabo seront accessibles et utilisables par la clientèle.

Lors de l'accès à la salle de bain, les personnes doivent s'assurer que celle-ci n'est pas occupée et en cas d'occupation attendre à l'extérieur de la maison.

Lors de l'accès à la salle de bain, les personnes doivent obligatoirement se laver les mains au lavabo avec le savon fourni AVANT d'entrer dans la pièce des toilettes.

Après leur passage dans les toilettes, toutes les personnes doivent se laver les mains puis utiliser une lingette fournie pour nettoyer et désinfecter le robinet du lavabo ainsi que la poignée de porte des toilettes et déposer la lingette à l'endroit indiqué.

4 • Protocole sanitaire pour les cours

Pour leur cours, les élèves doivent attendre la présence et les instructions de leur professeur AVANT de s'installer.

Toute personne doit se laver les mains avec le gel ou la solution hydroalcoolique fournie AVANT de s'installer dans la salle.

Après installation selon les instructions de leur professeur, les personnes ne doivent pas quitter leur emplacement. A la fin du cours, le départ devra se faire un par un en suivant l'ordre logique de positionnement.

Merci de privilégier l'utilisation d'un tapis personnel. Dans le cas de l'utilisation d'un tapis de prêt, chaque personne devra nettoyer et désinfecter soigneusement son tapis à l'aide des produits fournis, même si une serviette a été mise par dessus.

Les personnes qui le souhaitent pourront enlever leur masque pendant la durée du cours (et uniquement pendant ce temps). Un papier jetable adapté pour poser le masque sera fourni, chaque personne devra jeter son papier en sortant du cours (poubelle au niveau du portail de l'entrée).